



M. Camille Theriault et M. Roger Clinch
Présidents
Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation
C. P. 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1

Le 13 octobre 2022

Messieurs Theriault et Clinch,

Comme l'exige l'article 8 de la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* (« la Loi »), et suite à ma lettre du 15 juillet 2022, je souhaite vous fournir des renseignements à jour concernant le nombre d'électeurs dans chaque circonscription électorale actuelle en date du 12 octobre 2022.

De plus, par le biais de notre soutien technique en matière de SIG à la Commission, j'ai fourni un fichier numérique contenant le nombre actualisé d'électeurs pour chaque section de vote, ou partie de section de vote, dans chaque circonscription électorale.

Au total, il y a 571 662 électeurs inscrits au registre des électeurs répartis entre les 49 circonscriptions électorales de la province. Le quotient électoral serait égal à 11 667 électeurs par circonscription.

Je me réjouis de pouvoir vous aider dans votre travail, le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués,

Directrice générale des élections

Kimberly A. Poffenroth



M. Camille Theriault et M. Roger Clinch
Coprésidents
Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation
Boîte postale 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1

Le 15 juillet 2022

Messieurs Theriault et Clinch,

Comme l'exige l'article 8 de la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* (« la Loi »), avec l'établissement de la Commission le 15 juillet 2022, je souhaite vous fournir des renseignements concernant le nombre d'électeurs dans chaque circonscription électorale. Un résumé par circonscription électorale est inclus à l'annexe A. La feuille de calcul montre également la différence du nombre d'électeurs dans chaque circonscription électorale par rapport à l'écart autorisé de 15 % par rapport au quotient électoral (voir la paragraphe 11(2) de la Loi).

De plus, j'ai fourni un fichier numérique contenant le nombre d'électeurs pour chaque section de vote, ou partie de section de vote, dans chaque circonscription électorale.

Au total, il y a 573 993 électeurs inscrits au registre des électeurs répartis entre les 49 circonscriptions électorales de la province. Le quotient électoral serait égal à 11 714 électeurs par circonscription.

Pour vous aider dans votre travail, nous avons fait des préparatifs pour vous aider dans votre travail de géographie. Nous disposons d'un logiciel de cartographie qui vous permettra de regrouper diverses sections de vote afin de créer de nouvelles circonscriptions proposées de façon dynamique et de donner les totaux courants des électeurs admissibles dans chaque circonscription électorale. De plus, ce logiciel nous permet de ventiler le nombre d'électeurs en fonction de points individuels sur le terrain, s'il s'avère nécessaire de diviser une section de vote. Enfin, nous serons en mesure de tracer des cartes sur papier ou de fournir des images électroniques de toutes les conceptions proposées pour vos consultations publiques.

Je me réjouis de pouvoir vous aider dans votre travail, le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Directrice générale des élections

Kimberly A. Poffenroth

Annexe A : Électeurs par section de vote, par circonscription électorale (2022-07-15)